

Délibération n°2024-02-19c

Réf. Nomenclature « Actes » : 8.7

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Demande de subventions fonds verts volet mobilité rurale : Réalisation d'arrêts multi mobilités dans les centres bourgs structurants

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	58
Pouvoirs	16
Votants	74

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 avril, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 28 mars 2024 par monsieur Pierre Chevalier, Président, s'est réuni à Ussel.

Michelle Chaumont est nommée secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- Élus ayant donné pouvoir :**

Aubessard Anne-Marie	à	Jean-Pierre Saugeras	Le Royer Sandrine	à	Eric Ziolo
Badia Maryse	à	Christophe Arfeuillère	Padilla-Ratelade Marilou	à	Michel Pesteil
Beaumont Didier	à	Franck Rebuzzi	Parrain Céline	à	Jean-Marc Sauviat
Calla Tony	à	Gilles Barbe	Peyraud Stéphane	à	Jean-François Michon
Cornelissen Jacqueline	à	Daniel Delpy	Ratelade François	à	Pascal Montigny
Coutaud Pierre	à	Nathalie Laurent	Ribeiro Sophie	à	Martine Pannetier
Cronnier Pierrick	à	Philippe Brugère	Talvard Françoise	à	Stéphanie Gautier
Devallière Sébastien	à	Jean-Pierre Guitard	Ventadour Elisabeth	à	Barbara Vimont

- Élus excusés :**

Arnaud Gérard ; Betoule Philippe ; Bodeveix Jean-Pierre ; Bourzat Michel ; Boyer Laurence ; Bredèche Robert (représenté) ; Brindel Stéphane (représenté) ; Briquet Isabelle ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtitia ; Couderc Daniel ; Coulaud Danielle ; Delbègue Jean-Pierre (représenté) ; Fiancette Yoann ; Galland Baptiste ; Gruat Xavier ; Jouve Patrick ; Junisson Mady ; Lepage Marie-Claude ; Loge Jean-François ; Louradour Pierrick ; Magrit Gilles ; Nirelli Catherine ; Prabonneau Sylvie ; Repezza Guillaume ; Saugeras Michel ; Simandoux Nelly ; Valibus Michèle.

Délibération n°2024-02-19c



Le président explique qu'à la suite du plan d'action mobilité 2024, voté en conseil communautaire le 15 février 2024, la collectivité souhaite engager les premières actions au service du territoire.

Afin de faciliter la connexion entre les diverses solutions de transport, d'encourager l'intermodalité, de renforcer la visibilité et la connaissance des diverses options de transport pour la population, le plan d'actions prévoit la réalisation d'arrêts multi mobilités.

Dans un premier temps, une étude sera entreprise en 2024 en vue de créer un mobilier rural regroupant différentes solutions de mobilité en un seul lieu. L'objectif est de favoriser la multimodalité et d'inciter les habitants à combiner différents modes de transport pour répondre à leurs besoins spécifiques.

L'étude nous permettra de définir un prototype pour nos cinq communes ORT.

La conception finale des arrêts sera réalisée en 2025.

Le coût prévisionnel de ce projet s'élève à 87 000 € HT pour 2024-2025 soit 104 400 € TTC :

- Année 2024-Etude arrêt multi mobilités et prototypage : 12 000 € HT, soit 14 400 € TTC
- Année 2025 : Réalisation des arrêts villes ORT : 75 000 € HT, soit 90 000 € TTC

Le plan de financement prévisionnel se présente ainsi :

Financement	Montant H.T. de la subvention	Taux
Fonds Vert	43 500 €	50 %
Contrat Plan Etat Région	26 100 €	30 %
SOUS TOTAL Subventions	69 600 €	80 %
Participation du demandeur : autofinancement	17 400 €	20 %
TOTAL	87 000 €	100 %

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le projet de la mise en place d'arrêts multi mobilités, pour un montant de 87 000 € HT ;
- **DEMANDE** à Monsieur le Préfet de la Corrèze l'octroi d'une subvention au titre du Fonds vert Mobilités Rurales « Volet 1 - assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) en lien avec l'étude pré-opérationnelle du navette régulière » et « Volet 2 - Création d'un service ou d'un bouquet de services de mobilité de proximité », avec un taux fixe de subvention sollicitée de 50%, soit une subvention sollicitée de 43 500 € ;
- **AUTORISE** le président à signer tous les documents nécessaires.

A l'unanimité	
Votants	74
Pour	74
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 11 avril 2024

Le Président,
Pierre Chevalier

